

APPEL À COMMUNICATIONS

LA SÉCURITÉ SOCIALE, 80 ANS APRÈS : DIMENSIONS ET HORIZONS DE L'UNIVERSALISME

Journées d'étude organisées par les Réseaux Thématiques 6 (Politiques sociales, protection sociale et solidarités), 7 (Vieillesse, vieillissement et parcours de vie) et 19 (Santé, médecine, maladie et handicap) de l'Association française de sociologie

Lieu : Sciences-Po, 28 rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

Dates : 7 et 8 janvier 2027

Au cours de l'année 2025, les 80 ans de la Sécurité sociale ont été célébrés à travers une série d'événements mettant en perspective son histoire et les défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Dans le prolongement de ces initiatives, les membres des RT 6, 7 et 19 de l'Association française de sociologie organisent deux journées d'étude consacrées aux dimensions et aux horizons de l'ambition universaliste de la Sécurité sociale.

Si, sur un plan politique et théorique, la première acception de l'universalisme est beveridgienne et recouvre une proposition d'accès à des droits et prestations identiques pour tous, elle a fait l'objet de luttes politiques et conceptuelles récurrentes autour de sa capacité redistributive. Diverses critiques d'inspiration néolibérales ont contesté son efficience. Des approches féministes ou intersectionnelles ont souligné ses angles morts et ses biais définitionnels. Des propositions d'universalisme proportionnel ou ciblé à dimension variable, parfois associé à des mesures d'activation, mais aussi l'extension de la protection à de nouveaux risques, ont réinterrogé les notions et contours de la Sécurité sociale. La spécificité de l'universalisme à la française ne se résume pas à la déclinaison contributive du principe beveridgien : elle se singularise non seulement par ses racines solidaristes et la centralité de la notion de dette sociale qui comporte une dimension intergénérationnelle, mais aussi par le caractère abstrait de la citoyenneté sociale qui lui est associée, peu propice, par exemple, à la prise en compte des discriminations d'origine et de genre.

Sur un plan plus empirique, la dynamique d'extension qui a marqué les premières décennies d'existence de la Sécurité sociale, tant sur le plan des risques couverts, des droits reconnus ou des populations protégées, se heurte désormais à plusieurs limites. On songe aux inégalités croissantes de couverture et d'accès aux droits, à la faible reconnaissance des risques émergents, ou encore aux difficultés de financement qui conduisent à restreindre le champ des prises en charge individuelles et collectives. D'autres évolutions, parfois contradictoires en apparence, peuvent être interrogées au prisme de l'universalisme revendiqué, souhaité ou nié de la Sécurité sociale. On peut penser à son étatisation de plus en plus marquée, tant du point de vue de sa gouvernance que de son financement, qui coexiste avec des phénomènes de (re)marchandisation et de (re)familialisation, à la dualisation croissante entre assurance et aide sociale et aux brouillages catégoriels produits par les politiques d'activation, mais aussi aux traitements et prestations différenciés dans les Outre-mer... Les modalités de redéfinition,

d'application et de contournement de l'universalisme constituent donc une interrogation centrale, que ces deux journées d'étude visent à éclairer à travers quatre axes de réflexion.

Plutôt que de segmenter l'analyse en reproduisant la division instituée des différentes branches de la Sécurité sociale – famille, maladie, accidents du travail, retraite, etc., les axes de ces journées sont pensés de manière transversale afin de saisir au mieux l'actualité et les reconfigurations de l'ambition universaliste originelle de la sécurité sociale et de favoriser le dialogue entre les disciplines des sciences sociales susceptibles de s'y intéresser. Formulées à partir de l'histoire et de l'expérience françaises, les questions traitées dans chacun de ces axes sont informées par les approches internationales et invitent également des propositions de contributions à visées comparatives.

1. Partenaires sociaux, État, économie sociale et solidaire, marché : quels garants et quelles menaces de l'universalisme ?

Cet axe propose d'interroger l'universalisme de la sécurité sociale à partir des relations entre l'État, les partenaires sociaux, les acteurs marchands et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (mutuelles, associations, fondations, coopératives) en prenant en compte l'impact des schémas réformateurs successifs et actuels. Il s'agit d'analyser les modalités selon lesquelles ces différents acteurs contribuent, concurremment ou conjointement, à la définition, au financement, à la mise en œuvre et à la transformation de la sécurité sociale. Les recherches peuvent renvoyer à la singularité de l'universalisme en France ou aux formes de gouvernance de la Sécurité sociale et de ses dispositifs (régimes, caisses, agences, opérateurs), dont le caractère et les formes démocratiques peuvent être interrogés. La question des modes de financement (cotisations, fiscalisation, reste à charge, assurances complémentaires, dispositifs dérogatoires) est également centrale. Elle est associée à celle des tensions entre logiques de solidarité collective et logiques de performance, de concurrence ou de rentabilité, notamment dans un contexte marqué par la diffusion de la nouvelle gestion publique à travers des instruments de pilotage fondés sur l'évaluation et la mise en concurrence.

Cet axe invite donc à questionner aussi bien les processus d'étatisation, de marchandisation et de privatisation de la protection sociale, qui prennent alternativement la forme d'un recours croissant à l'impôt, d'un pilotage et d'un encadrement prépondérant de l'État, ou d'une mobilisation accrue des assurances complémentaires ou des ressources des personnes couvertes, d'une externalisation de certaines missions et d'une délégation progressive à des opérateurs privés. Il s'agit également d'interroger les rapports de pouvoir, de coopération et de concurrence entre ces différents acteurs, ainsi que leurs effets différenciés selon les branches, les problèmes sociaux et les publics. Qui sont aujourd'hui les garants ou les adversaires de l'universalisme de la Sécurité sociale ? Dans quelle mesure les recompositions actuelles renforcent-elles, redéfinissent-elles ou fragilisent-elles l'accès universel aux droits et aux protections ?

2. Vers une couverture universelle ? L'extension de la Sécurité sociale à de nouveaux risques

Cet axe se propose de questionner la portée et les limites de l'universalisme de la Sécurité sociale en traitant de l'évolution et de l'élargissement des risques sociaux susceptibles d'être couverts. La couverture était initialement centrée sur les risques sociaux « classiques » associés à la perte d'emploi (maladie, vieillesse, accidents du travail, famille). Le vieillissement de la population française et l'allongement de l'espérance de vie ont mené à la reconnaissance de risques liés à la perte d'autonomie dans les années 1980-1990. Une deuxième génération de « nouveaux risques » liés à la crise écologique et affectant la santé, les conditions de vie et les trajectoires sociales se dessine désormais (risques professionnels émergents, environnementaux, alimentaires, liés à la fracture numérique par exemple). Des mouvements militants peuvent également revendiquer une collectivisation de la prise en charge des obsèques dignes face à la privatisation des services funéraires. En quoi ces attentes d'élargissement réactivent-elles l'ambition universaliste de la protection sociale française, ou à l'inverse, remet-il en question la capacité de la Sécurité sociale à protéger l'ensemble de la population de la même façon ? En quoi cela affecte-t-il la soutenabilité de la protection sociale, la solidarité collective et l'accès universel aux droits ? Quels glissements peut-on observer dans les logiques de solidarité ?

Cet axe invite à relier les « anciens » et les « nouveaux » risques sociaux, tout en questionnant les limites de l'universalisme. Une attention particulière sera portée aux inégalités sociales qui traversent l'exposition à ces « nouveaux risques » et l'accès à leur prise en charge. Les contributions pourront notamment interroger la dimension genrée de ces « nouveaux risques » sociaux, qu'il s'agisse du travail du *care* et de la prise en charge de la dépendance, des trajectoires professionnelles (exposition différenciée aux risques professionnels, articulation entre vie professionnelle et vie familiale, retraites et carrières hachées, etc.), de la reconnaissance des risques liés à la santé reproductive, des risques environnementaux (précarité énergétique et alimentaire), ou encore des conséquences différenciées des transformations écologiques et démographiques.

3. Vers un universalisme de proximité ? Les échelles territoriales de l'universalisme

Placer la focale sur les jeux d'échelle et sur les interactions entre les différents niveaux de gouvernance permet d'analyser les évolutions de la protection sociale en intégrant les facteurs qui interviennent en amont (globalisation, européanisation, migrations et portabilité des droits, dématérialisation des services) ou en aval de l'échelon national (territorialisation, municipalisation). Il s'agit ici d'interroger plus spécifiquement les échelles de la formation et de la mise en œuvre de la protection sociale. Les collectivités territoriales sont aujourd'hui engagées dans des initiatives qui contribuent à maintenir ou reconstruire au moins partiellement un accès aux droits, aux prestations et couvertures. De manière liée, les approches en termes d'universalisme proportionné ont questionné la capacité des régimes nationaux de protection sociale à prendre en compte les spécificités et inégalités, sociales et territoriales, et donc à promouvoir une protection sociale équitable respectant les principes fondateurs de la Sécurité sociale.

Cet axe interroge les jeux d'échelle dans les processus de défense, retrait ou extension

de la protection sociale. De quelle autonomie et marges d'expérimentation disposent les administrations territoriales ou services déconcentrés, agences régionales de l'État (agences régionales de la santé, DDESTP¹), les caisses d'organisme de Sécurité sociale (Caisses primaires d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, par exemple) ou les collectivités et « opérateurs » (privés à but lucratif ou non) intervenant à l'échelon local ? Dans quelle mesure la territorialisation des politiques sociales peut-elle être (re)productrice d'inégalités ? À l'inverse, selon quelles modalités les limites de l'universalisation peuvent-elles faire l'objet de réponses initiées à l'échelon local, par exemple, et être reliées à des configurations ou cultures sociales locales spécifiques ? Quelles formes d'adaptation émergent selon les spécificités des territoires et des populations couvertes, par exemple dans les territoires ultramarins qui permettent de questionner frontalement les frontières des visées universalistes ? Cet axe invite aussi à interroger la façon dont le « modèle français » de Sécurité sociale a été et continue d'être transposé, reproduit, imité, dans d'autres pays, et notamment dans les anciennes colonies françaises, toujours au prisme de l'universalisme.

4. Vers une couverture de tous et toutes ? Universalité des droits et inégalités face à la protection sociale

Ce quatrième axe ambitionne de traiter des inégalités dans et face à la protection sociale, de ses institutions et ses agent·es, ainsi que des discriminations subies par ses usager·es pour obtenir la reconnaissance de statuts, de droits ou de prestations. La prise en compte des biais de genre, de la façon dont les mécanismes de sécurité sociale peuvent renforcer ou au contraire réduire les inégalités entre femmes et hommes, a enclenché un mouvement de retour réflexif toujours à l'œuvre, en matière de politique socio-fiscale notamment, mais aussi de débat entre approches familialistes ou individualistes des droits. La question des inégalités face à la protection sociale est désormais posée au travers de prismes multiples, appréhendés de manière cumulative et interactive ou intersectionnelle : sociale, de genre, mais aussi d'origine, de capacité ou d'âge. À ce titre, la question des inégalités renvoie à celle des catégorisations dans les politiques sociales : définition des publics légitimes et des niveaux de droits ; entrepreneurs moraux remodelant ces catégories ; effets directs et indirects de ces catégorisations ; réactions des publics visés.

Aux côtés de, et en lien avec la construction socio-politique des publics, la question des inégalités est également liée à des facteurs territoriaux, organisationnels ou systémiques. La gestion de la « paperasse », l'imposition des demandes de droits sur des plateformes administratives en ligne, l'éloignement géographique des guichets, la dimension discrétionnaire des décisions administratives ou encore l'introduction des dispositifs de modernisation des administrations de la Sécurité sociale sont autant de freins à la couverture sociale des populations, par exemple lorsqu'il s'agit de prestations sous conditions de ressources. Affectant de manière différentielle les catégories de publics, ces obstacles sont susceptibles de renforcer les phénomènes de discrimination, de non-recours, de nonaccès et la sélection des usager·es, bénéficiaires et ayants-droits.

Parallèlement, la responsabilisation croissante des publics destinataires, usager·es, dans le déploiement des politiques sociales et de l'emploi, l'accroissement des conditionnalités ou

¹ Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

contreparties à l'accès aux droits et du contrôle des allocataires, associés au traitement individualisé des situations, accentuent les logiques de mise à l'écart de la protection sociale. Comment envisager ces constats à l'aune de l'ambition universaliste de la Sécurité sociale ? À l'inverse, la mise en œuvre d'une couverture de toutes et tous implique-t-elle de renoncer à une couverture égale ?

La participation des publics de la protection sociale dans la co-construction des services, accompagnements et parcours d'aide ou de soins sera également abordée dans cet axe. Dans quelle mesure et selon quelles modalités permet-elle de déjouer, ou au contraire renforce-t-elle et reproduit-elle, les inégalités multiples ? La protection et les politiques sociales se concrétisent également au travers des interactions avec les intervenant·es de première ligne, notamment aux guichets : dans quelle mesure ces interactions produisent-elles un universalisme négocié, proportionné, si ce n'est cantonné et conditionné à un ensemble de normes sociales et morales mais aussi comportementales plus ou moins explicites ?

Modalités de réponse et indications sur la sélection des communications

Cette journée d'étude interdisciplinaire est ouverte à tous les travaux en sciences humaines et sociales. Un accueil favorable sera réservé aux propositions fondées sur des recherches empiriques et inscrites dans un cadre théorique clair. Les propositions pourront relever d'un ou plusieurs axes.

Les propositions de communication seront expertisées en double aveugle et évaluées en fonction de l'adéquation aux thèmes de l'appel à communication et du RT6, mais aussi au regard de la méthodologie, de la qualité scientifique et de l'originalité de l'approche.

Chaque proposition de communication ne devra pas excéder 3 500 signes maximum (hors bibliographie) au format Word. Elle comprendra impérativement les éléments suivants : nom, prénom du(des) auteur.e(s), rattachements institutionnels et disciplinaires et courriel de contact. À des fins de facilitation du travail d'anonymisation, ces éléments devront être placés en haut de la proposition et séparés par un saut de ligne des éléments suivants :

- Le titre,
- Le / les axe(s) concerné(s),
- La problématique,
- La méthodologie,
- Les résultats principaux,
- Une bibliographie comportant dix références au maximum.

Les propositions de communication sont à envoyer à l'adresse mail des journées d'étude : **Secu80universel@sciencesconf.org** ET à déposer sur le site **[Secu80universel.sciencesconf.org](https://www.secu80universel.sciencesconf.org)** entre le 10 septembre et le 2 octobre 2026 au plus tard.

Des demandes de prise en charge des frais de transport et/ou d'hébergement pourront être examinées au cas par cas pour les chercheuses et chercheurs précaires, dans la limite du budget disponible.

Pour toute question concernant l'appel à communications ou l'organisation des journées d'étude, vous pouvez nous écrire à l'adresse mail : Secu80universel@proton.me

Comité Scientifique :

Claire Auzuret, Jean-François Bickel, Thibault Bossy, Axelle Brodriez-Dolino, Laure Camaji, Hélène Caune, Nicolas Da Silva, Joséphine Eberhart, Juliette Froger-Lefebvre, Baptiste Giraud, Olivier Giraud, Hervé Hudebine, Manon Labarchède, Robert Lafore, Barbara Lucas, Etienne Nouguez, Nadia Okbani, Muriel Pucci, Justine Rochot, Vianney Schlegel, Anne-Bérénice Simzac, Estelle Vallier, Michaël Zemmour.

Comité d'organisation :

Claire Auzuret, Valentin Berthou, Thibaut Bossy, Hélène Caune, Blandine Destremau, Josephine Eberhart, Juliette Froger-Lefebvre, Hervé Hudebine, Manon Labarchède, Étienne Nouguez, Nadia Okbani, Adrien Papuchon, Marielle Poussou-Plesse, Justine Rochot, Vianney Schlegel, Anne-Bérénice Simzac, Estelle Vallier.

Manifestation organisée avec le soutien de :

